

## **Compte-rendu du Conseil Scientifique de l'InSHS** **Mardi 2 octobre 2018**

Présent.e.s CSI: Anne Abeillé, Richard Arena, Philippe Auvergnon, Astrid Brandt-Grau, Naceur Chaabane, Renaud Crespin, Emmanuel Didier, Delphine Gardey, Ivan Guermeur, Lamine Gueye, Nathalie Le Tellier-Becquart, Cécile Michel, Cristiana Oghina-Pavie, Philippe Rygiel, Rossana Vaccaro-Chaudiron, Nathalie Vienne-Guerrin (secrétaire scientifique).

Excusé.e.s CSI: Adad Ackerman, Geneviève Cortès, Liliane Haegeman, Hélène Michel, Anneliese Nef

Autres personnes présentes :

InSHS : Stéphane Bourdin, Michèle Dassa, François-Joseph Ruggiu,

CS du CNRS : Claire Lemercier

Président.e.s de sections : Pascal Barone (26), Laure Quennouelle-Corre (33), Gineth Saracco (52)

ACN : Cécile Lokiec

Secrétaires de séances : Nathalie Vienne-Guerrin, Naceur Chaabane et Cécile Michel

### **Séance du matin en présence des présidents de sections**

#### **9h30 – 10h30 : Présentation de François-Joseph Ruggiu et discussion**

**François-Joseph Ruggiu** remercie le conseil scientifique (dont c'est la dernière réunion) pour son travail et pour les interactions stimulantes qu'il a pu avoir avec cette instance.

#### ➤ **Présentation de la politique de l'InSHS sur l'association ou la désassociation des Unités de Recherche au CNRS.**

**François-Joseph Ruggiu** souligne que la position de l'InSHS sur ce point n'a pas évolué au cours des derniers mois. La politique d'association ou de désassociation dépend de la trajectoire de l'unité de recherche, de sa relation avec l'Institut, de la présence et de la force du CNRS en son sein. Des interrogations demeurent sur les unités où les chercheurs CNRS sont en petit nombre : il y a 67 unités qui ont 5 chercheurs ou moins. Il souligne que la question de la place de ces UMR dans le dispositif de l'InSHS peut être posée mais ne se résout pas de manière quantitative. La question essentielle est celle de l'adéquation scientifique de l'unité de recherche dont le projet doit être en accord avec les orientations du CNRS. La question n'est pas liée à la localisation de l'UMR en elle-même.

L'InSHS lit le paysage actuel sur un mode ternaire et distingue trois types d'acteurs principaux :

- Les acteurs qui sont dans la dynamique des PIA (Programme investissement d'avenir). Il s'agit de partenaires traditionnels avec lesquels l'InSHS souhaiterait renforcer ce partenariat.
- Les acteurs, eux aussi bien insérés dans la dynamique PIA, où les SHS ne sont pas très présentes mais où l'InSHS souhaite qu'elles le soient dans le cadre d'une logique scientifique de projets.
- Les établissements qui sont en position périphérique par rapport aux PIA. Il souligne que dans ce cas cela ne pose pas de problème et que tout dépend du projet scientifique et de la qualité des travaux au sein de ces unités.

Il note que la logique repose sur la science mais qu'il ne faut néanmoins pas sous-estimer les contextes. En effet, l'avenir de l'ESR émanera en partie de l'agrégation de micro-décisions des collègues, qui eux-mêmes ont leur propre lecture scientifique, académique de cette évolution et font des choix en fonction des opportunités qui leur sont offertes. L'InSHS doit voir les grandes tendances qui se dessinent et en tirer les conclusions. Les choses se déclinent ensuite au sein de chaque portefeuille en lien avec chaque discipline.

Des réflexions sont en cours pour distinguer tutelles et partenaires. Antoine Petit appelle à une clarification des relations entre les autres partenaires/tutelles des UMR. Cela procède d'une volonté de consolider le dispositif de l'UMR. L'UMR reste l'outil de base de la manière dont le CNRS déploie sa politique scientifique mais il s'agit d'éviter l'inflation des tutelles à l'InSHS comme dans les autres instituts. A l'InSHS : 75% des unités sont composées du CNRS et de deux tutelles au maximum. 56% de

ces unités n'ont déjà qu'une seule tutelle en plus du CNRS. C'est donc une question que l'InSHS aborde de manière sereine. Une partie des unités ont d'ailleurs des tutelles ministérielles qui ne sont pas concernées par cette politique de réduction du nombre de tutelles.

**Cécile Michel** remercie François Joseph-Ruggiu pour le dialogue constructif et respectueux qu'il a instauré avec le CS. Elle l'interroge sur une interview d'Antoine Petit (AEF info, 2 juillet 2018) qui mentionne la possibilité de créer des ERL, équipe de recherche labellisées sur le modèle de ce qui se fait à l'INRIA.

**François-Joseph Ruggiu** répond que le CNRS cherche à trouver le vecteur qui développe la possibilité de mettre en forme des « équipes projets ». Cette idée, dit-il, a du sens du point de vue de l'InSHS. Auparavant la seule possibilité était l'Umérisation des équipes d'accueil. Cette formule a trouvé ses limites car ces EA sont souvent des équipes très constituées, inégales, dans lesquelles la culture CNRS est faible et leur attractivité pour les chercheurs CNRS est faible. La politique d'Umérisation des équipes d'accueil a trouvé ses limites. Est-ce que l'ERL est une solution ? Il n'y a pas de schéma d'application à l'heure actuelle. Les choses se régleront au cas par cas. C'est un projet attractif pour le CNRS qui est à explorer.

**Claire Lemerrier** souligne le problème qu'il y aurait à labelliser ce qui serait considéré comme un « Ilot de qualité dans un ensemble de médiocrité ». L'UMR doit rester un lieu qui crée du collectif, qui tire tout le monde vers le haut.

**François-Joseph Ruggiu** répond que l'InSHS a vocation à soutenir ce qui marche plutôt bien et qui entre dans le cadre de sa politique scientifique. Le CNRS n'a pas vocation à labelliser toute la recherche en France. Il doit y avoir des EA fonctionnant avec le même degré d'excellence que les UMR. Il n'adhère pas à l'idée que les ERL serviraient à capter les ilots d'excellence. Si une ERL se constitue, cela se fera sur une priorité thématique. Il n'imagine pas des ERL de 50/60 personnes, cela doit être une structure projet. Et l'InSHS n'envisage pas de désuémériser des UMR en les remplaçant par des ERL.

**Philippe Auvergnon** : Il y a un effet important de levier de l'Umérisation d'équipe. On pourrait envisager des ERL permettant de sortir d'une logique de politique de site. Cela consisterait à réunir des scientifiques de sites différents en les réunissant dans une ERL financée pour 3-4 ans pour un projet à forte visibilité internationale.

**François-Joseph Ruggiu** : Ce n'est pas exclu, la réflexion est encore à un stade très prospectif.

**Astrid Brandt Grau** : La réflexion est-elle uniquement interne au CNRS ou s'appuie-t-elle sur l'HCERES ? Comment la prise de décision se fait-elle en ce qui concerne des restructurations ?

**François-Joseph Ruggiu** : les UMR multi-tutelles sont très difficiles à gérer pour des questions de pilotage et aussi des questions de partage de la propriété intellectuelle qui se posent de plus en plus. Il s'agit du partage des publications à égalité par toutes les tutelles. Pour les brevets : cela pose également des difficultés.

➤ **Comment l'InSHS envisage l'avenir du réseau des MSH ? Quel rôle les MSH doivent-elles tenir à l'intérieur des sites ?**

**François-Joseph Ruggiu** : Ce qui est essentiel pour le CNRS : les MSH. C'est un dispositif très performant pour les SHS sur leurs sites à l'heure actuelle. Cela répond aux exigences de l'interdisciplinarité, de l'international, du numérique, en lien avec les grandes infrastructures de recherche. Il y a un soutien sans faille de l'Institut envers les MSH. Cela se traduit par un effort financier important : 180 personnels CNRS travaillent au sein des MSH. 133 positions ont été ouvertes dans les MSH depuis 2016 (NOEMI, FSEP, concours externes). Le CNRS mène une politique d'ouverture d'emplois dans les MSH. On note des ouvertures récentes comme avec la MSH Sud à Montpellier, la MSH Pacifique (Polynésie) et la reconstruction de la MSH Lyon/Saint-Etienne, des discussions sont menées avec la MSH Bordeaux (pour associer le CNRS) et avec la MSH Lorraine (actuellement en difficulté). Les MSH sont un élément essentiel de la politique de développement de la recherche. Le soutien aux MSH est appelé à durer. Il est important d'avoir une politique de réseau. Le réseau national des MSH est un GIS, labélisé par le MESRI, et agit pour harmoniser les actions des MSH. Le soutien que le CNRS apporte à ce réseau est total. En juin dernier une réunion du comité directeur du réseau des MSH a eu lieu. L'ensemble des quatre « tutelles » du réseau (le CNRS, la CPU, le MESRI représenté par

la DGRI et l'alliance Athéna) ont indiqué que la politique menée par le directeur du GIS ne correspondait plus aux orientations souhaitées et c'est pourquoi le directeur n'a pas été reconduit dans ses fonctions. Le réseau existe toujours, continue à être soutenu et géré par le bureau du réseau. Un groupe de travail a été mis en place sous l'égide des quatre tutelles pour repenser la convention (datant de 2006), la mettre à jour, la publier en ligne avec les missions que les tutelles veulent assigner aux MSH et au réseau et réécrire la convention du GIS. Ce groupe de travail se réunira à trois reprises d'ici janvier 2019 et produira un texte qui sera discuté et, on l'espère, approuvé. Il y a une volonté absolue du CNRS de soutenir les actions des MSH et du réseau au service des MSH et non pas au service de lui-même.

**Astrid Brandt Grau** : De quelle manière le MESRI tient compte de cela dans l'établissement des contrats de site. Est-ce que cette nouvelle politique est introduite dans les contrats de site ? Est-ce que les MSH ont un rôle important au sein de la politique de site ?

**François-Joseph Ruggiu** : souhaite la poursuite de la politique de développement des MSH. A ce stade, la manière dont les MSH figurent dans les contrats de site n'est pas précisée. Il n'a pas d'inquiétude sur l'appui du MESRI et le rôle qu'il fera jouer aux MSH sur les sites. L'idée que les MSH ont un rôle fondamental, en particulier pour l'interdisciplinarité, est une conviction partagée par l'ensemble des acteurs.

**Nathalie Vienne-Guerrin** : Quelle est la situation de la MSH Sud par rapport à la COMUE ?

**François-Joseph Ruggiu** : Les COMUE ne peuvent pas être tutelles de structure de recherche. La MSH Sud est actuellement une Fédération de recherche. Pour devenir une USR (unité de service et de recherche) il faut un portage qui ne soit pas la COMUE.

**Richard Arena** : Il y aurait une option consistant à constituer un réseau qui jouerait un rôle autonome au sein des SHS. Mais cette option est ruinée par les IdEx, ISite, EUR, etc. Comment diviser les tâches entre les MSH et tout ce qui a été mis en place depuis ? Les recouvrements ne sont pas toujours souhaitables.

**François-Joseph Ruggiu** : Les MSH doivent s'insérer dans un continuum et non dans un mille-feuille. Les MSH sont le fruit d'une très longue histoire et peuvent donc être différentes les unes par rapport aux autres ; il est important qu'elles s'alignent sur le modèle le plus efficace et le plus en phase avec l'ESR actuel.

**Nathalie Le Tellier-Becquart** : Qu'en est-il de la MSH de Nanterre qui doit prochainement s'élargir ?

**François-Joseph Ruggiu** : Il y a environ 40 emplois CNRS dans cette MSH qui est une MSH d'envergure. Elle s'est construite sur un mouvement thématique très fort et a un fonctionnement différent par rapport à celles qui se mettent en place, comme à Lyon ou comme la MSH Sud où il y a un programme thématique. La MAE fonctionne de manière très satisfaisante et doit s'adapter à l'ouverture de son périmètre

**Richard Arena** : Il faut à tout prix éviter que les MSH perdent de leur importance par rapport à ce qui s'est mis en place sur les sites.

➤ **Pourquoi le CNRS n'est-il pas partenaire de l'IEA de Paris ? [Le CNRS est membre fondateur de l'IMÉRA et membre de droit de l'IEA de Nantes]**

**François-Joseph Ruggiu** : Entre 2000 et 2010, les directeurs successifs du département puis de l'InSHS ont décidé que les partenaires de l'IEA suffisaient à impliquer toutes les UMR parisiennes. L'InSHS a une vision très positive des IEA qui irriguent les UMR et qui sont des structures qui s'ouvrent à l'interdisciplinarité. Il existe 8 structures de type IEA en France. Il va rencontrer Mr Lalou, le nouveau directeur de l'IEA de Paris.

➤ **Budget prévisionnel 2019 ; nombre de postes chercheurs et IT ; projet de créer des allocations de thèses CNRS.**

**François-Joseph Ruggiu** : Il n'y a pas de certitude mais l'espoir que le budget soit reconduit. Il faudrait stabiliser les budgets des portefeuilles. Les priorités sont : équipement des labos, réseaux, et soutien à la mobilité internationale.

Le Campus Condorcet est actuellement une relative inconnue pour ce budget car mettre aux standards internationaux a forcément un coût.

Ce serait une mauvaise nouvelle si le CNRS et l'InSHS avait une baisse du budget.

L'InSHS souhaite couvrir les départs à la retraite qui sont au nombre de 49. Il y a de grandes disparités entre les sections et une redistribution des postes en direction des sections interdisciplinaires (ie sections non pilotées par l'InSHS comme la 31 ou la 26).

L'objectif de l'organisme est d'avoir des recrutements ITA.

**Cécile Michel** suggère que, pour favoriser l'internationalisation, au lieu de créer des bourses de thèse, le CNRS pourrait financer sur le court terme des doctorants pour aller à l'étranger.

**François-Joseph Ruggiu** : Le CNRS ne peut tenir un rôle de guichet pour potentiellement 30 000 doctorants. La réflexion est en cours. Le pourcentage de thèses financées en SHS est de 38%. Le modèle des bourses doctorales constituerait une vraie politique scientifique et de participer à la formation des doctorants.

**Claire Lemercier** : Nous pensons qu'il est important de rester pour les recrutements sur une base 300 chercheurs / 300 IT car cela permet d'éviter des variations importantes, en effet, nous sommes au creux des départs en retraite qui augmentent dès l'an prochain.

**François-Joseph Ruggiu** : Si on reste au niveau de recrutement, sur 3 ans on remplace les départs à la retraite.

**Gineth Saracco** : La CID 52 n'a eu que 2 postes en 2018. Envisage-t-on des bourses doctorales co-financées ?

**François-Joseph Ruggiu** : Les bourses doctorales n'excluent pas la possibilité d'un co-financement.

**Rossana Vaccaro-Chaudiron** : Quand va-t-on y voir plus clair pour le Campus Condorcet ? S'agit-il d'une majorité de BAPJ ? Le CS a mené une réflexion à propos des métiers et des IT, et il serait bon d'associer le prochain CSI à la réflexion générale qui va être menée à ce sujet.

**François-Joseph Ruggiu** : Il y a une inconnue au niveau de la grille de service. Cela n'a pas d'incidence sur les unités mais sur le budget InSHS. Les demandes concernent surtout les BAP J (gestion).

### **Point statutaire. Bilan des créations et suppressions d'unités. Point statutaire : éventuelles divergences constatées entre la direction de l'InSHS et les avis des sections sur les créations/suppressions d'unités.**

Restructuration :

L'UMR Marcel Mauss (2000) n'a pas trouvé son point d'équilibre. A présenté deux projets scientifiques qui donnent lieu à la création de deux FRE (LIEM et CEMS).

Création : dans le domaine des études aréales : études asiatiques. IFRAE : FRE 2 ans.

USR Information Visuelle et Textuelle en Histoire de l'Art (Invisu) : pas de problème. Ce qui pose problème ; c'est la relation à l'INHA. Dans un premier temps, il a été envisagé un passage en FRE. [Après la réunion du CSI : il a été décidé la reconduction en USR pour une durée de deux ans].

FRE 2020 Science, éthique, société devient une UMR (3 chercheurs, Sorbonne Université)

Labo d'économie de Dauphine : une EA devenue UMR avec comme nouvelle tutelle l'IRD. 72 chercheurs pas de CNRS. Travaillent dessus depuis 2 ans.

Suppression :

Espace, nature et culture : a épuisé son partenariat avec le CNRS (l'InSHS suit l'avis de la section).

Suppression des 2 FR en science du langage avec pour objectif de créer un nouveau réseau en linguistique.

Institut des sciences de la communication du CNRS (UMS) : va fermer en fin d'année. A rempli son rôle historique. Une discussion est en cours pour ouvrir une UPR sur Internet et société.

Au final, pour la deuxième année consécutive, il n'y a pas de divergence entre les décisions de l'InSHS et les rapports des sections et donc le CS de l'InSHS n'est pas amené à voter.

**11h15-12h30 : Discussion avec les présidents de section : retour sur les unités de la vague D (en particulier celles qui n'ont pas reçu un avis très favorable, retour sur le nombre de chercheurs par unité), répartition des unités sur le territoire et par site selon les disciplines ...**

**Section 33 :** 27 demandes d'évaluation d'unités, dont 22 qui ont reçu un avis très favorable, 3 un avis favorable et 2 n'ont pas eu d'avis (pas de participation au Comité de Visite HCERES)  
127 chercheurs évalués.

Globalement : la section a suivi l'avis de l'HCERES et les relations ont été bonnes avec le HCERES. Il y a eu des IT dans chaque comité de visite, mais qui n'ont pas forcément été nommés par la section.

**Nathalie Le Tellier-Becquart** émet l'idée de créer une Collection HAL-SHS par section, avec tamponnage automatique (cf. recommandation ci-dessous).

**Section 32 :** 18 unités à évaluer mais le HCERES n'a associé la section qu'à 9 de ces unités. Par exemple, pour le Laboratoire d'études sur les monothéismes (LEM) rattaché en section principale à la 32, la section n'était pas représentée au Comité HCERES !

L'IRHT qui est une grosse UPR ne faisait pas partie de cette vague.

La section a donné des avis très favorables à toutes les unités sauf une qui a reçu un avis favorable. Dans les comités de visite HCERES il y avait des IT qui étaient souvent hors sections.

**CID 52 :** création de GDR ; création d'unité internationale. Il n'y a pas de promotion possible dans la CID, ce qui aboutit à un blocage des carrières (en DR2), alors qu'il y a évaluation des chercheurs.

### **13h30-17h00 : Réunion interne au CSI**

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 12 juillet 2018 :** approuvé à l'unanimité des présents.
- **Retour sur les tables rondes du 1<sup>er</sup> octobre**

Les tables rondes ont été jugées très intéressantes. Cela constituera un héritage pour le prochain CS.

[Des synthèses de chacune des deux tables rondes sont désormais disponibles sur la page dédiée au CSI sur le site de l'InSHS :

[Quelle politique postcoloniale et genrée des carrières scientifiques et universitaires et quels mots pour le dire ?<sup>1</sup>](#)

[Recherches sur le comportement humain : état des lieux, perspectives et enjeux<sup>2</sup>](#)].

- **Préparation des recommandations et du bilan du CSInSHS**

Un [bilan des quatre années de mandature \(2015-2018\)](#) a été rédigé par la présidente et voté à l'unanimité des membres du CSInSHS. Il est désormais disponible sur la page dédiée au CSI sur le site de l'InSHS<sup>3</sup>.

Au cours de cette dernière réunion, le CS de l'InSHS a voté quatre recommandations.

Les deux premières recommandations sont directement issues de la table ronde sur les discriminations.

---

<sup>1</sup> <http://www.cnrs.fr/inshs/presentation/csi/synthese-discrimination.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.cnrs.fr/inshs/presentation/csi/synthese-comportement.pdf>

<sup>3</sup> [www.cnrs.fr/inshs/presentation/csi/bilan-mandature2015-2018.pdf](http://www.cnrs.fr/inshs/presentation/csi/bilan-mandature2015-2018.pdf)

Ces recommandations sont accessibles sur la [page dédiée au CSI](#)<sup>4</sup> sur le site de l'InSHS et sur le site du [Comité National de la Recherche Scientifique](#)<sup>5</sup>.

### **Recommandation du CS de l'InSHS sur l'emploi scientifique au CNRS**

Le Conseil Scientifique de l'InSHS s'alarme de la forte diminution annoncée des recrutements au CNRS. En effet, son PDG Antoine Petit a déclaré vouloir réaliser, pour les quatre prochaines années, un recrutement annuel de titulaires au CNRS à hauteur de 250 chercheurs et chercheuses et 310 IT, ce qui conduirait à la disparition de plusieurs centaines de postes scientifiques. Une telle diminution des postes de chercheurs et IT au CNRS aura pour effet une fragilisation sans précédent de la recherche française dans un contexte international de plus en plus concurrentiel.

En outre, cela ne peut que nuire à la diversité des recrutements en termes de genres, d'origines, de parcours de formation et thématiques de recherche.

*Votée le 2 octobre 2018 à l'unanimité des présents.*

### **Recommandation du CS de l'InSHS sur la lutte contre les inégalités et les discriminations**

Le Conseil Scientifique de l'InSHS, à la suite de ses travaux menés autour de la question « Quelle politique postcoloniale et genrée des carrières scientifiques et universitaires et quels mots pour le dire ? », constate que les problèmes d'inégalités dans les recrutements et les carrières se posent, et qu'ils doivent être pris en compte par l'institution.

Le Conseil Scientifique de l'InSHS considère que

- la dynamique ouverte par la récente adoption du socle européen des droits sociaux doit conduire les organismes publics de recherche à prendre part à l'édification d'une citoyenneté inclusive assurant à toutes et tous égalité de traitement, mais aussi égalité des chances et conditions de travail équitables
- la lutte contre toutes les discriminations pouvant être rapportées à un critère défini par la loi est un objectif transversal des politiques publiques françaises
- les données existantes relatives au recrutement, à la carrière et aux conditions de travail des agents du CNRS ne permettent pas à l'heure actuelle une évaluation des pratiques de l'organisme au regard de tous ces critères, et moins encore la prise de décisions visant à assurer le respect de ces exigences.

Il recommande donc que soit régulièrement commanditée par le CNRS, à intervalle maximal de cinq ans, une enquête – y compris incluant des données quantitatives – sur le recrutement, les carrières, les rémunérations et les conditions de travail de tous les agents, quel que soit leur statut. Cette enquête prendra en compte les parcours et les appartenances des agents et postulants aux emplois CNRS, et particulièrement toutes les dimensions pouvant constituer, au regard de la loi, un facteur de discrimination.

Dans ce sens, le Conseil Scientifique de l'InSHS recommande également la création d'une *Mission pour la place des minorités visibles et l'égalité des chances* au CNRS dotée de moyens humains et financiers adéquats.

Le Conseil Scientifique de l'InSHS considère enfin que la connaissance des processus de discrimination et des facteurs conduisant à la reproduction des inégalités d'accès au marché du travail, comme à la formation ou aux biens essentiels est en ce contexte indispensable à tous les acteurs publics et qu'elle

---

<sup>4</sup> <http://www.cnrs.fr/inshs/presentation/csi/csi-inshs.htm>

<sup>5</sup> <http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/inshs.htm>

est à ce jour, particulièrement pour certains facteurs, insuffisamment développée. Il recommande donc que l'InSHS soutienne, par divers moyens, la production de connaissances relatives à ces phénomènes, et particulièrement aux discriminations liées aux facteurs structurants explicitement mentionnés par le socle européen des droits sociaux, soit « le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ».

*Adoptée à l'unanimité des présents le 2 octobre 2018*

### **Recommandation du CS de l'InSHS sur la politique de site**

Le CS de l'InSHS s'associe à la triple recommandation de l'InSIS quant à la politique de site<sup>1</sup> :

1. Insuffler une vision nationale dans la politique de site
2. Articuler la politique de site avec la stratégie nationale du CNRS
3. Convoquer des assises du CNRS consacrées à l'évolution du paysage de l'ESR en France

<sup>1</sup>[http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/Recommandations/INSIS/GTC\\_Politique-Site\\_VCSI.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/Recommandations/INSIS/GTC_Politique-Site_VCSI.pdf)

*Votée à l'unanimité des présents le 2 octobre 2018*

### **Recommandation du CS de l'InSHS sur la visibilité de la production scientifique relative aux sections**

Afin de mettre à disposition et de rendre plus visible la production scientifique des champs disciplinaires ou des groupes de disciplines de l'InSHS, le CS recommande la création d'une collection HAL pour chacune des sections et des CID du Comité national dépendant de l'InSHS qui soit accessible sur la page dédiée à la section sur le site du Comité National<sup>[1]</sup>.

<sup>[1]</sup>[http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section\\_acc.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section_acc.htm)

*Adoptée à l'unanimité des présents le 2 octobre 2018*